

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

2^e SÉRIE. — TOME II.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECOQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1852

DEUX MONNAIES ITALIENNES

DU XVII^e SIÈCLE ;

UN SOL DE DECIANE, UN DALDRE DE CORREGGIO.

Pl. XVII, FIG. 5.

L'histoire numismatique de Deciane, petit bourg du Piémont, à peu de distance de Verecil, sur la route de cette ville à Casal, traitée d'abord par M. J. Friedlander, dans ses *Numismata inedita* ⁽¹⁾, a depuis été le sujet d'un volumineux mémoire de M. Costanzo Gazzera ⁽²⁾ et de deux savants articles par MM. E. Cartier et Chabouillet, insérés dans la *Revue de la numismatique française*, de 1843.

Il serait donc superflu de refaire ici, à propos d'une monnaie d'un des comtes de Deciane, l'histoire détaillée de cette petite seigneurie dont Maximilien II fit, en 1510, un comté immédiat de l'Empire, en faveur de son secrétaire, Jean-Barthélemy Tizzone. Dépossédés de leur souveraineté par les guerres de François I^{er}, en Italie, et après avoir vu l'usurpation successive de plusieurs aventuriers français, avides et pillards, qui, à l'exemple des seigneurs légitimes, frappèrent aussi monnaie, les Tizzoni rentrèrent en posses-

(1) Berolini. *Typis academicis*, 1840, in-4^o. Cum tabulis.

(2) *Memorie storiche dei Tizzoni, conti di Desana, e notizia delle loro monete*. Torino. Stamperia reale, 1842, in-4^o, fig.

sion de Deciane, en 1529, par la libéralité du due de Savoie, Charles III. Ce prince avait racheté pour la somme de 4,000 écus d'or au soleil, les prétentions du dernier usurpateur, le *magnifique seigneur* Bérard de la Facaudière, gascon et chef de bande d'aventuriers, dont on connaît plusieurs monnaies.

La pièce que nous donnons, ci-contre, appartient au comte Antoine Marie qui régna de 1598 à 1641. Elle a échappé aux recherches de M. le chevalier Gazzera, et cependant elle avait été signalée par Appel, t. III, n° 931, et par M. Friedlander, page 16, n° 5. De plus elle se trouvait gravée, mais d'une manière fort inexacte, dans la *Carte ou liste contenant le prix de chacun marcq*, etc., Anvers, 1627, in-4°, folio S³, verso. L'auteur de cette liste semble avoir ignoré l'origine de notre pièce dont il défigure les légendes et qu'il fait précéder de la rubrique : *Solz contrefaits*. Notre honorable collègue, M. Decoster, en ayant rencontré un exemplaire, nous avons cru utile d'en donner une gravure exacte et d'expliquer, autant que nous l'avons pu, la légende du revers.

Av. Aigle éployée et couronnée; type des solz frappés par les villes et les princes de l'Empire : SVB VMBRA · ALAR. TVAR. PROTEGOR.

Rev. Écusson écartelé, aux 1 et 4 contre-écartelé, aux 1 et 4 une aigle éployée, aux 2 et 3 un lion rampant, aux 2 et 3 pallé de trois pièces; au chef cousu, un tison en fasce, derrière l'écu une croix de Bourgogne ou, si l'on veut, deux tisons en sautoir, le tout dans l'intention évidente d'imiter les armoiries d'Espagne qui se trouvent sur les solz de Campen et de Zwol : * ANT | . MAR. TIT. | BLA. CO | M. DEC.

VIC | IMP.P: *Antonius Maria Titionus Blandratis, comes Decianae, vicarius imperii perpetuus.*

B.B. 5.60.

Titionus est la traduction latine de Tizzonc. *Blandratus* celle du nom de la mère d'Antoine Marie, Camilla Biandrate. La qualité de vicaire perpétuel de l'Empire, dans la terre de Deciane, bien entendu, avait été concédée par le diplôme de 1510, et c'était même en cette qualité que les Tizzoni exerçaient le droit de battre monnaie.

La lecture des armoiries présente plus de difficulté. Les Tizzoni avaient pour armes parlantes, trois tisons de sable et de gueules mis en bande sur champ d'argent. Mais la nécessité d'imiter l'aspect général des monnaies qu'ils copiaient, les forçait de varier ces armoiries de famille en les combinant de diverses manières avec celles des terres ou seigneuries qui leur appartenaient. M. Chabouillet, qui fait aussi cette remarque, observe qu'il a compté vingt-cinq écussons différents sur les monnaies des Tizzoni.

Sur la pièce que nous avons décrite, l'aigle est là pour désigner la dignité de vicaire de l'empire ; les pals de gueules sur champ d'or sont de Deciane, le tison mis en chef, remplace les trois tisons en bande. Reste à expliquer le lion qui, peut-être, appartient à la mère d'Antoine-Marie. Comme il avait ajouté le nom de Biandrate à celui de son père, il a pu également placer les armes maternelles sur son écu.

Le sol de Deciane n'est pas la seule pièce que les tarifs d'Anvers aient donnée sans en indiquer l'origine, ou sous une attribution évidemment erronée ; et, cependant, les auteurs officiels de ces publications étaient contemporains des pièces dont ils ignoraient la provenance. Cette réflexion

doit nous consoler, me semble-t-il, quand nous sommes arrêtés par une lecture douteuse.

Parmi ces pièces, nous citerons un thaler que les tarifs appellent *Daldré d'Origenes* (sic), et que nous croyons appartenir à un comte ou prince de Correggio. En voici la description :

Av. Aigle impériale biceps, couronnée et ayant en cœur l'écusson d'Autriche : SI. PRO. NOBIS · QVIS. CONTRA. NOS.

Rev. Écusson parti de deux et coupé de deux, sommé d'une couronne ouverte et entouré, en guise de collier d'ordre, d'une guirlande de feuilles et de fruits. Aux 1, 4 et 7 un lion contre-rampant ; aux 2, 5 et 8, une aigle impériale biceps ; aux 3, 6 et 9, un lion rampant : ORIGINIS. INCLIT. SIGN. INSIG. Si l'on compare ces armoiries de fantaisie avec celles qui se trouvent sur diverses pièces de Syrus, dernier prince de Correggio, entre autres sur un thaler gravé dans le *Cabinet de Vienne* (1), le doute n'est plus possible. Ajoutons encore que la légende : *Originis inclitae signum insigne* se trouve sur une pièce d'or du comte Camille, prédécesseur de Syrus, dont M. Litta a donné le dessin dans son splendide ouvrage sur les familles italiennes (2).

Correggio, petite ville de cinq à six mille habitants, appartenant aujourd'hui au duché de Modène, formait jadis, avec quelques villages, un État particulier, feudataire de l'Empire. On connaît des monnaies de Correggio sans désigna-

(1) *Monnoyes en argent du cabinet de Vienne*, p. 466.

(2) POMPEO LITTA, *le Famiglie celebri d'Italia*, 8 vol. grand in-plano.

tion du prince qui les a fait frapper. Quatre pièces de ce genre, outre le thaler ci-dessus, sont décrites dans le catalogue de Wellenheim, n^{os} 3777, 3778, 3779 et 3780. On en connaît aussi de l'avant-dernier seigneur, le comte Camille, qui reçut l'investiture impériale en 1551 et mourut le 5 juin 1605. Son successeur, Syrus, dont l'histoire est fort curieuse, fut un monnayeur intrépide qui paya de son trône sa manie, alors assez commune, de *spéculer* sur le titre des monnaies.

Il avait reçu l'investiture de son comté, le 30 mars 1615, et le 15 février de l'année suivante, l'Empereur l'élevait au rang de prince de l'Empire. Cette faveur ne devait pas durer. Quelques années plus tard, la cour impériale, sur les plaintes incessantes des habitants, avait envoyé en Italie, un commissaire chargé d'informer contre les princes qui avaient altéré la valeur des monnaies. Presque tous étaient plus ou moins coupables, mais la plupart, dit Litta, s'en tirèrent en employant auprès du commissaire impérial, les arguments irrésistibles de Beaumarchais. Syrus négligea cette excellente précaution, et après diverses accusations et de longues procédures, il se vit condamner à une amende qui équivalait à la confiscation de sa principauté. Il dut l'abandonner en 1651 et mourut de misère à Mantoue, le 25 octobre 1645.

Le *sol d'Origenes* des Tarifs est sans doute un des produits frelatés du prince Syrus. Il est rangé parmi les pièces d'un titre extrêmement bas, et estimé à raison de 10 fl. 5 patars 16 mites le marc, dans la liste de 1627, alors que les bons ducats de Milan et de Florence valaient 21 fl. 15 patars 44 mites.

R. CHALON.

